



Rsa à 25 ans ai je droit et quelle incidence pr mon père au rsa

Par **Satazur**, le **07/09/2010** à **13:04**

Bonjour,
Bonjour,

Je vis depuis que je suis né chez mon père. Ce dernier perçoit le RSA et jusqu'alors, la CAF me comptait de dedans son cas. J'ai eu 25 ans, sans emploi j'aimerais percevoir le RSA.

Est ce que cela change quelques choses pour mon père qui perçoit le RSA si je fais une demande de RSA sachant que je suis hébergé chez lui depuis tjrs et à titre gratuit bien sur.

Merci pour votre reponse, je suis sans revenu, je viens d'avoir 25 ans et je ne sais comment faire pour ne pas nuire à mon père qui est aussi au RSA. bien sur je ne peux partir m'installer ailleurs...

Sincères salutations

alexandre

Par **mimi493**, le **07/09/2010** à **16:44**

Puisque vous venez d'avoir 25 ans, votre père a perdu la majoration pour isolement et il n'a plus d'enfant à charge au sens du RSA.

Donc demandez le RSA, ça ne changera rien pour lui, il a perdu les majorations du simple fait

que vous avez atteint 25 ans.

Sources

<http://www.rsa.gouv.fr/Qu-est-qu-une-personne-a-charge-au.html>

<http://vosdroits.service-public.fr/F502.xhtml#N1009F>

Par **Satazur**, le **07/09/2010 à 16:51**

Merci pr votre reponse :)

Donc mon père perçoit le RSA et les API donc si je demande à percevoir le RSA tout en étant hébergé gratuitement chez mon père.

Pour mon père, il perd cette majoration donc son RSA baisse au minimum, pour une seule personne vivant seul ?

Mais moi combien percevrais je ?

Merci par avance de vos reponses et de vos liens instructifs

sincères salutations

Par **mimi493**, le **07/09/2010 à 17:04**

Vous percevrez tous les deux la même somme avec déduction du forfait logement, 404.88 euros (ce qui devrait augmenter vos revenus, car avec un enfant à charge et la majoration d'isolement, ça devait faire 677.33 euros donc 132.43 euros de plus. Mais son allocation logement risque aussi de baisser, en fait baissera sûrement, donc ça devrait grosso-modo, espérons-le, ne pas faire baisser les revenus globaux (avec l'aide au logement)

Allez voir une assistante sociale pour être sur de tout ça.

Par **Satazur**, le **07/09/2010 à 18:52**

Merci bcp :)

Sincères salutations